

289 - SOULIÉ - 21042019 - 11H59

Sujet: [INTERNET] EP Lauriere AVIS NEGATIF

De : Anne SOULIÉ <anne.soulie5@orange.fr>

Date : Sun, 21 Apr 2019 11:59:15 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte mon avis négatif sur le projet éolien dont vous avez la lourde responsabilité de superviser et synthétiser l'enquête publique. Je m'y oppose en effet catégoriquement, ayant l'expérience d'un parc éolien depuis 2011, à 3,8 km de distance de chez moi, en Charente Limousine, dans un coin de campagne semblable à celui visé par ce projet.

Je précise que je suis favorable aux énergies renouvelables et à toute recherche scientifique sur le sujet. Mon propos n'est d'aucune manière sous-tendu par des considérations idéologiques ou théoriques, ni ne comporte d'éléments stéréotypés : non, il s'appuie sur ce que j'ai vécu.

Depuis la mise en route des éoliennes, la qualité de mon sommeil, qui était jusque-là sans problème, s'est dégradée au point que je dois partir loin du lieu où j'habite (une exploitation agricole en Agriculture Biologique) au moins tous les 2 jours, pour aller prendre du repos : cela est dû aux basses fréquences et vibrations propagées en continu par ces édifices de grande hauteur, munis d'une alternatrice inversée, perpétuellement allumée, vibrant à 100 mètres du sol. Tout physicien, sans parler des acousticiens, vous confirmera que ces basses fréquences ont une longueur d'onde qui leur permet de se propager très loin (plusieurs dizaines de kilomètres) sans beaucoup d'atténuation, et que toute tentative d'appliquer des protections habituelles contre des bruits plus communs (isolation phonique classique, bouchons d'oreille, etc.) est vouée à l'échec sur ces fréquences. L'OMS a reconnu que la privation de sommeil est une torture.

Les Dreal sont saisies de très nombreuses plaintes pour nuisances éoliennes de la part de riverains.

Nos médecins témoignent (cf.P.J.)

L'Anses et l'Académie de Médecine corroborent que ces basses fréquences sont la signature acoustique de ces machines, et qu'une étude épidémiologique digne de ce nom devrait être diligentée sur ce problème sanitaire public. Dans cette attente, je pense que le respect du Principe de Précaution inscrit dans notre Constitution devrait prévaloir comme la Loi le stipule.

Par ailleurs, je me suis par la suite intéressée aux performances de cette technologie dans nos contrées limousines, et le constat est accablant : rendements médiocres, autour de 15%. Une gabegie que le regretté Sénateur Jean Germain, puis l'Académie des Sciences, et enfin la Cour des Comptes, ont souligné de toutes les manières possibles. Sans le soutien de la subvention publique, ces machines qui ne produisent que dans une très petite fourchette anémométrique, et donc complètement inadaptées à nos régions d'arrière-pays aux vents faibles et irréguliers, ne sortiraient même pas des cartons !

Ne condamnez pas les riverains à vivre cela. Il y a un avenir démographique pour ces régions si on n'en fait pas fuir les habitants, ou les candidats à l'installation, a foriori pour aucun gain énergétique.

Merci de votre attention.

Cordialement

.

Dr ALLARY 01122015.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document Content-Encoding: base64
--------------------------------	---

Maladie des éoliennes: Témoignage médical

Courriel du Docteur Pierre Allary à son député Jérôme LAMBERT (1er décembre 2015)

Cher Monsieur.

Comme vous le savez, nous sommes de nombreux habitants de la région à vouloir nous opposer à l'implantation de nouvelles centrales éoliennes en Charente Limousine, et notamment à SAULGOND et SAINT CHRISTOPHE.

En tant que médecin du secteur, on m'a demandé de vous alerter sur les problèmes médicaux engendrés par les éoliennes. Ces problèmes, bien que niés ou passés sous silence par les promoteurs de ces centrales, existent bel et bien. Ils ont été regroupés sous le terme de syndrome éolien, décrits et constatés par de nombreux médecins, notamment par le docteur Nina PIERPONT qui a mené une étude sur ce sujet dès 2004. La biologiste et docteur ès sciences Nicole LACHAT a su mettre en évidence la relation qui existe entre les symptômes médicaux et la production d'infrasons.

Les symptômes du syndrome éolien sont:

- 1- Des maux de tête.
- 2- Des troubles du sommeil.
- 3- Des acouphènes. (bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner.)
- 4- Des vertiges.
- 5- Des problèmes de concentration et de mémoire.
- 6- Une irritabilité ou de l'angoisse, voire des syndromes dépressifs.
- 7- Une fatigue persistante.
- 8- De la tachycardie.

De nombreuses communications scientifiques ont été faites sur ce sujet dans divers pays: CANADA, ETATS-UNIS, ROYAUME-UNI, AUSTRALIE, ALLEMAGNE, etc., et arrivent toutes aux mêmes conclusions.

En tant que médecin exerçant sur le secteur depuis des années, j'ai constaté une recrudescence de ces symptômes, notamment les troubles du sommeil, les maux de tête et surtout les acouphènes depuis la mise en service du premier parc éolien de LESTERPS-SAULGOND. Habitant moi-même LESTERPS, à proximité de ces éoliennes, je constate que ma femme présente des insomnies, des cauchemars, des maux de tête et des acouphènes depuis la création de ce parc; symptômes qu'elle n'avait pas auparavant et qui disparaissent quand les turbines sont à l'arrêt.

Depuis quelques années, je note une augmentation importante de troubles du sommeil et d'acouphènes ainsi que de céphalées dans ma clientèle.

Il est indéniable que les infrasons engendrés par les éoliennes entraînent des problèmes médicaux chez un certain nombre de sujets.

Il est regrettable qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été faite sur ce sujet.

J'ai abordé très succinctement les problèmes médicaux chez l'homme, mais les vétérinaires et les éleveurs ont également constaté l'apparition de maladies sur le bétail.

Je n'aborde pas non plus les dégâts que font ces turbines sur la faune sauvage (simple exemple: cela fait des années que je n'ai pas vu une chauve-souris à proximité de ma maison).

Je n'aborde pas non plus la dégradation du paysage, qui est une des seules richesses de notre région et qui, jusqu'à présent, était pourvoyeur de tourisme.

Pas plus que la dévaluation de notre patrimoine immobilier qui n'a jamais été prise en considération, ni donc, indemnisée par les promoteurs de ces parcs éoliens.
Pour toutes ces raisons, et en premier lieu pour les raisons médicales, nous nous opposons fermement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre secteur.
Veuillez agréer Monsieur le Député l'expression de mes meilleurs sentiments.
Pierre ALLARY, médecin à BRIGUEUIL et habitant de LESTERPS.